

## Accord Télétravail dans les fonctions support : le Syndicat Unifié UNSA signe un accord équilibré !

La mise en place du télétravail afin d'organiser la continuité opérationnelle suite à la pandémie, nous a permis après 18 mois d'expérience, de signer cet accord, après consultation de nos adhérents.

Cet accord équilibré reprend nos propositions et intègre droits et garanties pour tous les collègues.

Il démontre l'adaptabilité des collaborateurs et envoie un signal fort à nos clients : la CECAZ est innovante et tournée vers l'avenir. De plus, il est important d'avoir un télétravail encadré afin de sécuriser le travail des collègues et d'éviter certaines dérives.

Citons quelques avantages du télétravail :

- gain de temps pour le collaborateur : estimé à 2 heures en moyenne par jour pour un trajet aller/retour domicile/travail
- gain de productivité, autonomie, responsabilisation
- vraies journées de formation réglementaire sans être dérangé
- anticipation de l'entreprise pour faire face à toute forme de confinement futur (virus, évènements climatiques, attentats...)

Place maintenant à la négociation sur le télétravail pour le Réseau Commercial pour lequel nous espérons obtenir rapidement un accord expérimental.

Sa mise en place ne pourra intervenir que lorsque les fonctions commerciales auront été équipées en ordinateurs portables.

Le Bureau du Syndicat Unifié/UNSA